

## Dispositif

### OPÉRATION TRANQUILLITÉ COMMERCES

Afin de ralentir la propagation du COVID-19, de nombreux commerçants et chefs d'entreprise sont dans l'obligation de fermer leur établissement.

Dans ce contexte, jusqu'à la fin de la mesure de fermeture, la police et la gendarmerie nationales veillent sur les établissements fermés qui sollicitent une surveillance renforcée de leur part.

#### Qui est concerné ?

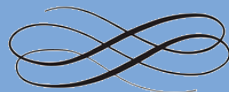
- Votre commerce est fermé et vous êtes confiné chez vous
- Vous ne résidez pas à proximité de votre commerce
- Votre commerce est isolé
- Vous avez une inquiétude particulière liée à la nature de votre activité

#### Que devez-vous faire ?

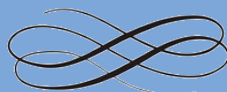
Selon que votre commerce est situé en zone police ou gendarmerie, vous devez vous signaler :

- soit à la gendarmerie nationale, en téléphonant au **04.90.80.69.43** ou à l'adresse :  
**ggd84+otc@gendarmerie.interieur.gouv.fr**
- soit à la police nationale, à l'adresse :  
**ddsp84-tranquillite-commerces@interieur.gouv.fr**

**Les référents sûreté et leurs correspondants peuvent vous conseiller utilement par e-mail ou par téléphone en cette période sensible**



**La gendarmerie vous demande de bien respecter les consignes de confinement**



#### **CONTACTS UTILES**

Groupement de gendarmerie départementale de Vaucluse  
Tél. 04.90.80.50.00

#### **Courriels :**

sc.ggd84@gendarmerie.interieur.gouv.fr

#### **Référent sûreté :**

cptm.ggd84@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Tél. 06.46.10.33.73

#### **Page Facebook :**

Gendarmerie de Vaucluse



# SÉCURISATION DES COMMERCES EN PÉRIODE DE CONFINEMENT



**Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage**



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

## VOTRE COMMERCE EST



Soyez particulièrement vigilant à l'ouverture et à la fermeture du magasin, éviter d'être seul(e) à ce moment là (si possible)



Verrouillez les issues non indispensables à l'exercice de votre activité



Conservez le minimum d'argent liquide dans votre caisse



Variez les jours, les heures et les itinéraires de dépôt à la banque, en portant la recette le plus près possible du corps.



Si vous avez créé des cheminements dans le respect des normes sanitaires, veillez à ne pas laisser de marchandises à portée de main directe lors du chemin vers la sortie



Soyez attentif à votre environnement. Détectez les comportements inhabituels, les personnes cherchant à détourner votre attention.



## VOTRE COMMERCE EST



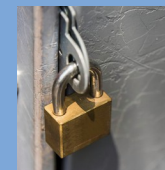
Fermez correctement les accès à votre commerce (Portes, grilles, fenêtres, volets...)



Ne laissez pas trop longtemps le courrier dans la boîte aux lettres de votre commerce



Dans la mesure du possible, ne laissez pas de sommes d'argent ou produits de valeur dans votre commerce



Vérifiez le bon état de vos serrures et verrous, prenez conseils auprès de professionnels pour ces fermetures.

N'oubliez pas d'activer votre alarme



Et votre système vidéo Si vous en avez un

## DANS LES DEUX CAS

Veillez à assurer un bon éclairage intérieur et extérieur



Si vous disposez de caméras de vidéoprotection, veillez à ne pas masquer les champs de vision avec des affiches ou décorations

Assurez-vous régulièrement



du bon fonctionnement de votre alarme

**Si vous êtes alertés par un déclenchement d'alarme dans votre commerce, ou si vous êtes prévenus par un proche résident de votre commerce, d'une situation anormale (bruit suspect, huisseries/grilles dégradées)**

**En cas de doute composez le**

